



## ZONE DE DISTRIBUTION : PLATEAU SUD AILLY SUR NOYE UDI

### Conclusion sanitaire

2024

La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. Toutefois, l'eau ne respecte pas les recommandations en ions perchlorates (paramètre sans limite réglementaire). Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 g/L pour les nourrissons de moins de 6 mois, les femmes enceintes et allaitantes.

### Indicateur global de qualité

**C**

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FOLLEVILLE CAP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3693 personnes sur 19 communes (AILLY-SUR-NOYE, BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE, CANTIGNY, CHIRMONT, COULLEMELLE, COURTEMANCHE, ESCLAINVILLERS, FOLLEVILLE, FONTAINE-SOUS-MONTDIDIÉ, GRATIBUS, GRIVESNES, LOUVRECHY, MALPART, MARESTMONTIERS, MESNIL-SAINT-GEORGES, QUIRY-LE-SEC, ROUVREL, SOURDON, THORY). Le responsable des installations est : « SMF DE QUIRY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMF DE QUIRY » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

#### NITRATES

**A** Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **46,1 mg/L**  
Valeur maxi : **47,1 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**B** Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Conformité : **50 %**  
Nombre de substances recherchées : **183**  
Valeur maxi : **0,127 microgramme/L (chloridazone desphényl)**  
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

#### FLUOR

**A** Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **0,184 mg/L**  
Valeur maxi : **0,207 mg/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### PERCHLORATES

Présence en quantité notable

Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourrissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.

Nombre de prélèvements : **1**  
Valeur moyenne : **4,1 microgramme/L**  
Valeur maxi : **4,1 microgramme/L**

#### DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degrés français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. L'eau est considérée comme douce en-dessous de 10°F et très calcaire au-dessus de 25°F.

Nombre de prélèvements : **5**  
Valeur moyenne : **26,3 °f**  
Valeur maxi : **27,2 °f**

### Quelques conseils



CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.



ADOUCCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 02/04/2025

UDI 080000855

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez le régulièrement.